

iiij.<sup>c</sup> xxxviiij.

(...)

Rellaction d( )espertz, consulz, sindic  
eveque chapitre et recteur

**L an mil six cens quarante huit & le douziesme**  
jour du mois d **octobre** après midy pardevant moy no(tai)re  
royal soubz(sig)ne dans ma boutique a **villemur** dioceze bas  
montauban et sen(echau)cee de th(ou)l(ous)e ont compareu **estienne**  
**silvestre, raimond delmas maistre(s) massons bertrand**  
**crouzy et jean vendilhes maistres charpentiers** rezidans  
aud(it) villemur expertz nommes e(t) respectivement accordes  
par les **sindic et consuls modernes** de lad(ite) ville d'une  
part et messire **anne de merviel seigneur et evesque**  
**de montauban, le sindic du chapitre de l( )eglize saint**

.....

**estienne de th(ou)l(ous)e** et m(aîtr)e **jaques dandrieu p(rest)bre et**  
**recteur dud(it) villemur** d'autre pour proceder a( )la **veriffica(ti)on**  
**des reparations et batisse de l( )eglize saint michel**  
de lad(ite) ville **ordonnés par arrest de la souveraine cour de**  
**parlement de th(ou)l(ous)e**, lesquelz ont dict et faict rapport  
qu'après /avoir preste le seremant en tel cas requis  
pardevant m(aîtr)e **pierre prouho docteur en droictz advocat**  
en la cour commissaire subrogé par monsieur m(aîtr)e  
jean de papus conseiller du roy en lad(ite) cour de parlement  
le vingt sixiesme du mois de septembre dernier &  
suivant l( )injonction a eux faicte par ledict sieur prouho  
commissaire subrogé par son appointemant dudict  
jour, ils ont exactemant procedé a ladicte  
vériffication, & ce faisant trouve / premieremant  
qu( )il **reste a bastir de lad(ite) eglize** sur les vieux et  
premiers fondemans d( )icelle estans a fleur et rés  
terre en longueur de huict cannes depuis **la rue**  
appellee **de lescure** ou le bout desdictz premiers  
fondemans aboutissent jusques a ce qu'en dernier lieu  
feust rebasty sur le surplus de l( )entier sol ou  
pactu de lad(ite) eglize, & en largeur de cinq cannes cinq  
pans depuis **la rue dicte de labat** jusques a **celle de**  
**blessou** ou aboutissent aussy les deux cottés desdictz  
vieux fondemans auquel endroit souloict estre  
le coeur de lad(ite) eglize faict en auvalle, estant  
necessaire de la rebastir sur lesdictz fondemans

.....

iiij.<sup>c</sup> xxxix.

quy sont parfaictemant bons de murailhe de breique en

voute avec mortier de chaux et sable & les buttees requizes  
au dehors d( )icelluy de l( )espesseur et hauteur necessaire  
a chausser non seullement comme sont les murailles  
de lad(ite) partye de sol en dernier lieu rebasty & le( )joindre  
avec icelles, mais encore de enuf pans de plus que  
lesdictes murailles ne sont pas lesquelles il convient  
pareillemant hausse desdictz neuf pans a cause qu( )icelles  
seroient trop basses e(t) sans proportion heu esgard a( )la  
longueur et( )largeur de l( )entier e(t) premier corps de lad(ite)  
eglize / item que **la muraille du fondz de lad(ite) partye  
d eglize rebatie est fort corrompue et menasse de  
ruine et cheutte prochaine** laquelle convient desmolir  
pour ceste raison e(t) pour rendre le dedans de lad(ite) eglize  
uny e(t) sans entre( )deux ny separation, comme aussy  
convient **desmolir res terre la muraille quy est au devant  
de la secrestie de lad(ite) eglize rebatie** au dedans d( )icelle,  
a y jecter ung arceau de la muraille de brique a chaux et  
sable ]eñ[ sembla/ble/, a ceux quy sont aux chappelles de lad(ite)  
eglize, affin que lad(ite) secrestie puisse servir a( )l( )advenir  
d( )une nouvelle chappelle dont les murailles seront  
de mesme espaisseur longueur et hauteur que sont celles  
des susd(ites) chappelles, et depuis ladicte secrestie  
jusques au bout desdictz premiers fondemans convient  
faire le coeur de lad(ite) eglize avec arceaux et en voulte  
comme dict est **ainsy qu( )il souloict estre anciennement,**  
item qu'au coste dud(it) coeur joignant le grand arceau

.....

que y sera fait & vers la susdicte rue appelee de  
labat est necessaire de faire la secrestie de lad(ite) eglize de la  
largeur longueur & hauteur requize et de deux demy  
thuilles d( )espesseur de mesme mortier que dessus, comme  
aussy de faire une petite porte a deux partjes a( )la  
muraille quy( )sera faite entre lesd(ites) nouvelles chapelle  
e(t) secrestie avec les degrés de muraille requis pour  
entrer e(t) sortir de lad(ite) eglize, ensemble de faire  
une autre chapelle de mesme grandeur et condition que  
les precedantes de l( )autre coste de ladicte eglize joignant  
la muraille de ladicte partye d( )eglize rebastie e(t) susd(ite)( )rue  
appellee de blessou ou sera faicte aussy une petite porte  
avec arceau et les degrés necessaires pour y entrer  
e(t) sortir du coste de lad(ite) rue de blessou item qu'au lieu  
ou souloict estre le coeur de lad(ite) eglize vers la susd(ite)  
rue de lescure **seront faitz trois autelz** scavoir  
ung grand avec trois degrés & deux petitz assavoir  
de chaque costé d( )icelluy de la grandeur e(t) proportion  
convenable & **ung autel** de la grandeur requize **a lad(ite)  
secrestie et a checune desdictes deux chapelles  
nouvelles** / plus sept fenestres ou veues aux  
lieux necessaires dont sera convenu, sçavoir quatre  
a( )la muraille dud(it) coeur de quatre pans de large et  
dix pans d'hauteur checune et une a checune desd(ites)  
nouvelles chappelles e(t) secrestie de trois pans de

.....

iiij.<sup>c</sup> xxxxl.

large e(t) sept pans d'hauteur aussy checune pour esclairer  
et donner jour au dedans d( ) icelles lesquelles seront ]de[  
garnies de bonnes grilles de fer vitres et des archautz  
necessaires pour conserver icelles du costé du dehors  
de lad(ite) eglise, davantage paver ou pazimanter avec  
thuille plain tant tout ce quy est basty a cause du  
bezoing qu( ) il en a que ce qu( ) il convient bastir de ladicte  
eglize, ensemble de rabatre ou enduire avec bon mortier  
de chaux e(t) sable tout le dedans des murailles d( ) icelle  
et desdictes secrestie et chappelles vieilles e(t) nouvelles  
& en suite les pinceller comme il appartient item  
que pour couvrir ce qu( ) il convient ]garder[ grandir de lad(ite) eglise  
sera necessaire d( ) employer quatre grands poutres  
appelles pitrons bois de sapin d( ) aure ou de garonne  
de longueur de six cannes checung quy( ) serviront de  
balestiers avec deux branches et une aiguille d'ung  
pam et demy de quarré a checung de l(hauteur requize  
lesdictz balestiers garnis de soubarbes scavoir  
une a chaque branque d( ) arbalestier et deux autre  
soubarbes au biscle et endroict de chaque balestier  
le tout de mesme bois de sappin d aure ou de garonne,  
au dessus desdictz pitrons et du long des mura(i)lles  
dudict nouveau bastimant conviendra mettre les  
garrongneres bois de chaisne requizes de trois  
quartz de pam d( ) espesseur et d'ung pam de( ) large avec

.....

lés biscles et ventrieres appellés pialz et chevrons  
appelles filles de trois quartz de pam d'hauteur checung  
et longueur requize pour y faire le couvert ou toict  
convenable a deux eaux comme et a( ) l( ) egail de celluy quy  
est a la susdicte partye d( ) eglise rebastye, lesquelz  
chevrons seront couvertz d( ) aix de mesme bois de sapin  
que dessus attachés avec les chevilles et clous de fer  
necessaires e(t) iceux suffizamant couvertz de( ) bon  
thuille canal enchesnés de mortier de chaux e(t) sable  
tant au sommet qu'aux extremittés ou bortz dud(it) toict,  
plus sera necessaire de continuer le plat fondz  
quy est au dessus du coeur d( ) a( ) presant de lad(ite) partye  
d( ) eglise rebastye, jusques au grand arceau quy doit  
estre comme dict est fait pour porter partye de la  
susdicte voute ou **ledict coeur sera changé et remis  
comme souloict estre antiennement** et que ledict plat  
fondz soict d( ) aix faicte de pitrons attachés et cloues  
aux pitrons et razalz quy seront necessaires d( ) y  
mettre e(t) pozer & icelluy plat fondz faict a double  
joint et bien blanchi, plus de faire toutes les  
susdictes portes d( ) aix bois de noyer garnis des  
ferrures serrures et clefz requizes & **ung balustre  
avec barreaux et accoudoirs et de menuiserie** et une porte  
a deux partyes au ]~~matin~~[ mitan d( ) icelluy garnye  
comme les precedantes pour separer le susd(it) coeur

.....  
iiij.<sup>c</sup> xxxlj.

d( )avec la nef de ladicte eglise, item de **mettre au susd(it)  
grand autel dud(it) coeur quatre colompnes lizes bois de  
noyer** de longueur de seze ou dix huict pans chécune, faconnées  
de trois petits mouleures et **ung cordon au mitan** scavoir  
une a chaque bout desdictz grand et petit autelz a quatre  
ou cinq pans l( )une de l( )autre **affin qu'on y puisse mettre  
de tableaux avec un petit frontispisse au dessus** de  
checung d( )iceux davantage de faire **trois degres  
sur led(it) grand autel bois de sapin propre pour pouvoir  
pozer et mettre le tabernacle** ensemble tois petitz  
degrés pour y pouvoir mettre ]trois[ de petitz tableaux  
et trois autres petitz degres de semblable bois de sapin  
aux autelz de checune des susdictes chappelles & de faire  
les couvertz et toictz d( )icelles comme celluy de la nef  
de lad(ite) eglise, en outre de faire **une chere en  
paneaux bois de noyer** avec ung degre pour y monter  
et en dessandre aizemant, appuiés sur une petite  
colonne de mesme bois de noyer attachée avec cranpons  
de fer a( )la muraille de lad(ite) eglise et endroict quy sera  
juge le plus propre avec le couvert convenable de  
semblable bois de noyer attache a lad(ite) muraille par  
une bonne barre de fer, et d autant que les murailles  
de lad(ite) partye d( )eglize rebastie sont basses a que pour  
les proportionner a la long(u)eur et largeur d( )icelle lors  
qu'elle sera en son entier e(t )parfaict corps il a esté

.....  
cy dessus dict qu( )il les convenoict hausser de neuf pans  
lesdictz expertz ont pour cest effect trouve estre necessaire  
d( )en desmolir entierement le couvert & icelluy remettre  
en l( )estat qu( )est de presant a( )mesme ]que[ temps que lesd(ites)  
murailles seront haussées ]mises[ desdictz neuf pans  
conjointement et esgallement avec celles qu( )il convient fere  
sur les susd(its) vieux fondemans, et telle ont dict  
estre leur relation et avoir procede ]a( )icelle[ au faict  
d( )icelle selon dieu et consiance ce requerant moy no(tai)re  
d( )en rettenir et expedier acte pour servir aux partyes  
ainsy qu( )est de raison, ce qu'ay faict en presance  
de mathieu gay praticien jean ychery aussy praticien  
rezidant a( )th(ou)l(ous)e signes avec led(it) silvestre les autres  
partyes ont dict ne scavoir e(t )moy no(tai)re requis

Silvestre        Gay

Ychery, p(rese)n(t)

Bascoul, not(aire)